



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Paul, commune déléguée de Saint-Paul-Flaunac (Lot) sous la présidence de M. Michel RESSEGUIE, Maire.

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, BIGAND-MIROU Nathalie, CARLES Eric, COLOMBIER Jérémy, DELFAU Jérôme, DE SOUSA Stéphanie, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MIQUEL Julien, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie, ROBERTIES Sébastien, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Absente excusée : MESLEY Emilie.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h 00.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : M COLOMBIER Jérémy

1 / APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Le compte rendu est validé sans remarque particulière.

2 / DELIBERATION 2020-39 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique qu'après avis de la commission Finances du 15 juillet 2020, les propositions d'attribution de subventions sont les suivantes :

	Nom de l'association	Total subvention 2020
1	Amicale Sapeurs-Pompiers	250€
2	Association Le Cap	500€
3	Association Donneurs de Sang	100€
4	Association Parents d'élèves	1 500€
5	Club 3 ^{ème} Age Flaugnac	100€
6	Club du sourire Saint- Paulois	100€
7	Club Olympique Castelnau	200€
8	Comité des Fêtes CAPMIE	300€
9	Comité des Fêtes Flaugnac	650€
10	Comité des Fêtes Saint-Paul	650€
11	Comité des Fêtes Saint-Etienne	300€
12	FNACA (Castelnau)	100€
13	Foyer Rural	500€
14	Mutuelle Entraide	260€
15	Voyage scolaire collégiens	300€
16	Pétanque flaugnacoise	350€
17	Quercy Image Club Photo	150€
18	Soc. Pêche Pisciculture	100€
19	Société de Chasse Flaugnac	150€
20	Société de Chasse Saint-Paul	150€
21	Trotte Cailloux	150€
22	Union Sportive Saint-Paul	840€
23	RASED (Lalbenque)	100€
24	Coopérative Scolaire Flaugnac	600€
25	Coopérative Scolaire Saint-Paul	600€

26	Rallye auto-moto surprise	250€
27	Chemin en Quercy	100€
28	Jeux et Compagnie (Ludothèque)	100€
39	Le Troisième Lieu – Café Rural Associatif -	150€
40	UFOLEP	600€
41	Les Restos du cœur	100€
42	Le Secours Populaire	100€
	TOTAL	10 400€

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

3/ DELIBERATION 2020-40 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET 2020 –

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020

- Chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement
- Opération par opération pour la section d'investissement

➤ Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

Approuve le budget primitif 2020 du budget principal pour les montants de section suivants :

➤ **Section de fonctionnement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **1 297 874 €**

➤ **Section d'investissement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **942 282 €**

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

4/ DELIBERATION 2020-41 : BUDGET ANNEXE – VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le budget 2020

- Opération par opération pour la section de fonctionnement et d'investissement

➤ Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

Approuve le budget 2020 du budget annexe pour les montants de section suivants :

➤ **Section de fonctionnement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **8 544 €**

➤ **Section d'investissement**

Equilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de : **4 487 €**

Votants : 18

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 2

5 / DELIBERATION 2020-42 : TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à ce jour, afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

M. le Maire donne connaissance du tableau des effectifs tel qu'il ressort à ce jour selon les décisions antérieurement prises en matière de création de postes. Il propose d'arrêter le tableau des effectifs de la Commune Saint-Paul-Flaugnac selon cette liste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le tableau des effectifs de la Commune Saint-Paul-Flaugnac comme ci-après :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Grade ou emploi	Catégorie	Statut	Nombre	Durée Hebdo
Secrétaire de Mairie	A	Titulaire	1	20H00
Adjoint Administratif Territorial	C	Titulaire	1	26H00
Adjoint Administratif Territorial	C	Non titulaire	1	14H50
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Territorial	C	Titulaire	1	20H00
Adjoint Technique Territorial	C	Titulaire	1	35H00
Adjoint Technique Territorial	C	Titulaire	1	13H00
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	22H00
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	10H00
Adjoint Technique Territorial	C	Non titulaire	1	12H50
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	13H72
Adjoint d'Animation Territorial	C	Non titulaire	1	19H82
FILIERE SOCIALE				
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	Titulaire	1	25H17

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**6 / DELIBERATION 2020-43 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT
« AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE » (A.GE.D.I.)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 23 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- DESIGNER Madame MESLEY Emilie, 2^{ème} Adjointe au Maire : domiciliée à « Combe Saint Peyre, Flaugnac, 46170 SAINT-PAUL-FLAUGNAC mail : emesley@outlook.fr et N° de téléphone : 05.65.21.89.22 comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISE Monsieur Le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

7 / DELIBERATION 2020-44 : ACHAT DE TERRAIN

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre d'un éventuel projet de construction, d'acquérir le terrain situé : Lieu-dit « Le Faillal », Saint-Paul-de-Loubressac 46170 SAINT-PAUL-FLAUGNAC Préfixe 287 Section A parcelles N° 347 et 348 appartenant à Mme GAYET Claudine née LACAZE pour un montant de 10 000 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'acquisition dudit terrain
- CHARGE Mr le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Maître LE JEUNE - CERNA, Notaire à LALBENQUE.
- AUTORISE Mr le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

. CONSTITUTION COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Cette commission est transmise comme suit à la Préfecture,

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Conseiller Municipal	CARLES Eric	MIQUEL Julien
Délégué de l'Administration	MARCONNIER Denise	PERIE Jacques
Délégué du Tribunal Judiciaire	ALBOUYS Jean-Marc	POUGET Claude

. Il est demandé à la Municipalité de désigner UN REFERENT MOUSTIQUE TIGRE :

Après discussions, **M. DELFAU Jérôme** accepte cette tâche.

. Il est demandé à la Municipalité de désigner UN REFERENT PLUi :

Après discussions, **Mme RINGOOT Marie** accepte cette tâche.

. ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-PAUL :

Mme RINGOOT a ré-ouvert le dossier, a contacté notre assurance, qui après plusieurs refus a bien voulu ouvrir un dossier sinistre en acceptant le fait que ce n'était pas que de l'esthétique.

Mme VERHILLE dit qu'il a été signalé aussi, il y a déjà un moment, des difficultés de chauffage : un radiateur a dû être rajouté. Mmes FAISANT et RINGOOT répondent que ce problème ne relève pas de la garantie décennale. C'est une mauvaise conception du chauffage à la base.

. RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Mme FAISANT indique que les agents de l'école maternelle de Flagnac vont être invitées le mercredi 26 août 2020 à 17 heures pour organiser la préparation de la rentrée.

Mme FAISANT va demander 2 devis concernant le nettoyage des vitres de la salle des de l'école maternelle et de la salle des fêtes.

. PROJET AIRE DE JEUX DES PETITS :

Mmes FAISANT et RINGOOT proposent un projet d'aire de jeux pour les tous petits au stade de St Paul à côté de l'aire de jeux des plus grands. Elles ont contacté ALTRAD pour des équipements de jeux.

Après discussion avec les membres du conseil, elles vont demander un autre devis à une autre entreprise.

. PROJET BOÎTE A LIVRES :

Mme FAISANT demande à M. COLOMBIER quand commencera ce projet (ancienne cabine téléphonique de St Paul) ?

Il lui répond que Manuela DUBOURG encadrera un groupe de jeunes fin août pour la décoration de la cabine. Les étagères seront posées par Mrs BOUZERAND Pierre et COLOMBIER Jérémy

. ORDURES MENAGERES

M GIRMA rappelle à l'assemblée que la mise en place de la redevance incitative s'organise, peut-être pour 2021.

Une tournée vient d'être réalisée sur l'ensemble de la commune afin de voir comment le camion du Syded pourra réaliser les collectes.

. La FETE ANNUELLE DE ST ETIENNE est annoncée :

Samedi 1^{er} août à 14 h concours de Pétanque en doublettes à l'Eglise

Dimanche 2 août (lieu-dit Quercy) **12 h** Apéritif

19 h Marché gourmand

Séance levée à 10 h 45

Le Maire,

Michel RESSEGUIE

